

## Semaine de l'Industrie

### Préservation d'une industrie française locale: des propositions de l'UNICEM en faveur d'une commande publique plus responsable

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) profite de la Semaine de l'Industrie (30 mars - 5 avril 2015) pour rappeler le poids du secteur dans l'économie des régions et plaider la cause d'une commande publique davantage orientée vers l'industrie locale durable.

A l'occasion de la mise à l'honneur de l'industrie française, l'UNICEM tient à rappeler que le secteur des matériaux minéraux de construction, filière amont du BTP implantée au coeur des territoires, propose aux consommateurs et aux professionnels de la construction des matériaux durables aux performances environnementales reconnues. Malgré une baisse des volumes sans précédent, - 25% depuis 2008, les 3500 entreprises du secteur ont réussi à maintenir l'emploi sur l'ensemble du territoire, tout en poursuivant leurs efforts en matière d'innovation et de progrès environnemental.

Dans ce contexte, et parce que ses produits sont dans la majorité des cas destinés à alimenter le secteur public pour ses besoins en construction de logements, ouvrages d'art, infrastructures et équipements publics, l'UNICEM plaide pour une commande publique responsable qui ne prenne pas pour seul critère d'attribution le prix.

### Pourquoi le prix ne peut-il être le seul critère d'attribution ?

Les solutions importées, qui paraissent au premier abord moins chères que des solutions locales, ont en réalité un impact bien plus large sur l'économie si on intègre les externalités sociales, économiques, fiscales.... Ainsi, une étude récente (*L'importation de granit : un choix coûteux* par Morgane Plantier, Faculté d'Economie et de Gestion de l'université Louis Lumière Lyon 2) montre que, **lorsqu'une ville privilégie l'importation de granit chinois pour la réalisation de ses travaux de voirie - en raison d'un coût apparemment moindre -, elle expose en réalité la collectivité à un déficit par rapport à une solution locale**, si on prend en compte :

- les emplois perdus et leurs conséquences sociales,
- les charges patronales et les impôts sur le revenu qui ne sont pas payés sur les salaires,
- le manque à gagner sur la TVA car les salariés n'ont pas consommé en France,
- la contribution économique territoriale,
- les dépenses sociales vouées à compenser les emplois perdus,

Sans compter, bien sûr, les coûts pour l'environnement liés aux conditions d'exploitation et de transport. **Dans le cas des pierres naturelles importées de Chine, les émissions de CO2 sont multipliées par 8 !**

## Les propositions de l'UNICEM en matière de commande publique

La commande publique se doit d'être un levier de croissance et d'emplois, incitant les acteurs économiques à une transition vers un modèle d'économie plus circulaire. C'est pourquoi l'UNICEM propose aux pouvoirs publics :

- ✓ **d'appliquer plus systématiquement les critères environnementaux dans les marchés publics**  
Aujourd'hui, **seuls 6 % des marchés publics intègrent des clauses environnementales et, lorsque c'est le cas, elles comptent pour moins de 10 % dans la note finale.** L'UNICEM demande aux pouvoirs publics de sensibiliser et former les acheteurs publics à une meilleure utilisation des possibilités offertes par le code des marchés publics, et de les inciter à introduire de telles clauses.
- ✓ **de calculer la valeur ajoutée globale des projets proposés**  
**L'UNICEM propose l'internalisation des coûts cachés** afin de permettre à l'acheteur public de déterminer avec certitude les conséquences des options qui s'offrent à lui, notamment pour le budget public, et de sécuriser sa décision au regard du code des marchés publics, qui lui enjoint de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.
- ✓ **d'introduire dans la commande publique le critère « économie circulaire »**  
L'économie circulaire s'est récemment imposée dans le débat public comme un levier de la transition écologique dans un objectif de développement durable, permettant d'économiser les ressources et de favoriser le recyclage. L'économie circulaire permet également de promouvoir les boucles courtes et donc l'ancrage local et les activités de proximité. A l'heure où les activités économiques souffrent d'un manque de visibilité et d'une concurrence étrangère féroce et parfois déloyale, l'économie circulaire peut être un vecteur de relocalisation et un atout pour le développement économique local. **L'UNICEM demande la prise en compte du critère « économie circulaire » dans les contrats publics, qu'ils soient ou non soumis au code des marchés publics.**
- ✓ **de modifier le code des marchés publics afin de favoriser les boucles courtes pour les matériaux de construction**  
Afin d'encourager les boucles courtes, dans une logique d'économie circulaire et de mise en valeur des matériaux du terroir, l'UNICEM propose **que l'article 53 I.1 du code des marchés publics accorde le même traitement aux matériaux minéraux de construction qu'aux produits agricoles, qui figurent tous deux parmi les plus transportés en France.**

✓ **de recourir plus généralement à l'allotissement**

Si le recours à l'allotissement est une clef d'accès des PME à la commande publique, c'est particulièrement vrai dans le cas des **entreprises du secteur des matériaux minéraux de construction, dont 97% sont des PME, et 70% emploient moins de 10 salariés**. Identifier un lot pour les matériaux de construction permettrait de faire accéder le secteur à la commande publique, et par ailleurs d'introduire pour les prescripteurs des critères environnementaux, sociaux, qualitatifs et relatifs à la performance dans leur sélection.

**Le secteur des pierres naturelles, qui s'est engagé dans une démarche d'indication géographique (Granit de Bretagne, Pierre de Bourgogne, Grès des Vosges....), permet de garantir aux prescripteurs l'origine et la valeur patrimoniale des matériaux.**

**À propos de l'UNCEM**

*L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNCEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, craie...), et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre...). Les 2 700 entreprises qu'elle fédère emploient 38 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 10,5 milliards d'euros. Avec celles des autres activités qui composent la filière des matériaux minéraux de construction (ciment, préfabrication béton, tuiles et briques), elles approvisionnent les entreprises et les artisans du bâtiment et des travaux publics, secteur qui représente plus de 1 million d'emplois, et font travailler 25 000 à 30 000 transporteurs dédiés. Pour en savoir plus : [www.unicem.fr](http://www.unicem.fr)*



**Contact presse : Monet Communication – Tel. 01 47 05 09 08**

Christelle de Montbel – [cmontbel@monetcom.com](mailto:cmontbel@monetcom.com)

Bérangère Mori – [berangere.mori@monetcom.com](mailto:berangere.mori@monetcom.com)